

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 52 (1914)
Heft: 22

Artikel: A Thonon
Autor: V.F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-210438>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.



Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
Imprimerie Ami FATIO & C^{ie}, Place St-Laurent, 24 a.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstain & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50 ;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du N° du 30 mai 1914 : La revanche du « petit blanc » (Communiqué par C. P.). — A Thonon (V. F.). — Duè gandoisés (P.-A. G.). — Une fine goutte (...). — De chez nous ; chez nous ! (J. M.). — Coins de chez nous.

LA REVANCHE DU « PETIT BLANC »

Lausanne, 25 mai 1914.

Mon cher Conteur,

Tu as, samedi dernier, reproduit les vers qu'échangèrent, il y a treize ans, à propos de nos vins, le journaliste parisien Raoul Ponchon et le journaliste lausannois Marc-Ernest Tissot.

Ce n'est pas la seule fois que le spirituel chroniqueur parisien, à qui nos crûs n'eurent pas l'heur de plaire, leur décocha, sans qu'ils s'en portent plus mal, du reste, quelques-uns de ses traits plus ou moins mordants.

Voici encore deux strophes consacrées à notre vin par Raoul Ponchon. Elles ont un certain air de famille avec celles que tu as citées samedi dernier et pourraient bien appartenir au même morceau.

N'en déplaise au docteur Pelet
Qui l'insinue à ses victimes,
C'est un vin absurde, incomplet,
Sans nulles qualités intimes...

C'est grâce à ces vins sans accent
Que la Suisse est pauvre en esthètes
Et qu'il entre si peu de sang
Dans les fredons de ses poètes.

Or voici la réplique qu'un autre écrivain suisse, de beaucoup d'esprit, lui aussi, Jules Cougnard, de Genève, adressa à Raoul Ponchon. Nous la trouvons dans un recueil de vers délicieux de cet auteur : *Cassons les Anailles*, édité par Jullien, à Genève, et que nous recommandons vivement à tes lecteurs.

Ce morceau est intitulé : *Wein, Weib und Gesang*. Il a pour épitaphe les deux vers de Martin Luther :

Wer nicht liebt Wein, Weib und Gesang
Der bleibt ein Narr sein Leben lang.

Et, maintenant, voici la réplique de Jules Cougnard à Raoul Ponchon, qui ne riposta pas :

Raoul Ponchon, pauvre Ponchon !
Le voilà, devant un bouchon,
Qui verdit comme un cornichon
Et qui renonce.

Ce fier biberon d'autrefois,
Que nous mettions sur le pavoi
N'a plus de force et n'a de voix
Pas même une once.

Nos francs vins au goût de silex
L'obligent, *dura lex sed lex*,
A soudain courir au codex,
Et besoin urge.

S'il a seulement regardé
Quelque Cortailod non fraudé,
Tel Dézaley pas galvaudé,
Qu'il prenne purge.

O misère : se voir réduit,
Après s'être si bien conduit,
A ce lamentable déduit !

O le pauvre homme !
Il est au bout de son rouleau,
Entre Basile et Bartholo,
Dans son vin pur il met de l'eau,
De l'eau de Rome.

Nos plants poussés en bon terrain,
Tous nos crus crûs du Rhône et du Rhin,
Notre Amigne couleur d'airain,
Notre Schaffhouse,
Nos Pullys et nos Dézaleys,
Plus blonds que l'orge et que les blés,
Nos Neuchâtelois étoilés,
Doux comme arboise.

Et tant d'autres, tant d'autres plants,
Dont les produits mirobolants,
Pourprés, cuivrés, rouges et blancs,
Font de la joie,
Ceux qu'on classe par numéros
— Ainsi le divin Homéros
Dit les magnanimes héros
Morts devant Troie, —

Il les repousse. Il en a peur.
Peur du septante-cinq, Seigneur !
Peur du nonante à fine odeur
Peur de la corne,
La grande corne de fierté
Où, pour boire à la liberté,
Nos hommes, aux fêtes d'été,
Lamentent l'Yvorne.

Non, non, Ponchon, tu blasphémas.
Recommence un peu tes schémas.
Aux Cortons faiseurs d'eczémas
(Ca, c'est dommage,
Car les bourgognes des bons coins,
Je le dis sans rancune au moins,
Valent évidemment nos soins
Et notre hommage),

Aux Châteaux Yquem, aux Margaux
Permetts donc qu'en nos madrigaux
Nous trouvions, sinon des égaux,
Pourtant des frères,
Et si méliniser te plaît,
Taille pour un meilleur couplet
Ta gente flûte ou ton sifflet,
Si tu préfères.

Tu avais mal à l'estomac
Quand, portant la gourde et le sac,
Tu fus chez nous pour voir le lac
Et la montagne.
Reviens donc, car, même à Féchy,
Tu pourras être rafraîchi
Sans Vals, ni Vittel, ni Vichy,
Mieux qu'en Champagne.

— Ainsi parlé-je à ce garçon
Qui sur la dent de Merdasson
Nous fit une alerte chanson
Et dont la verve
Nous éblouit depuis toujours ;
Mais je crains bien que ce discours
Le trouve ayant changé d'amours :
Dieu le conserve.

(Communiqué par C. P.)

A THONON

EVIAN, avec ses hôtels, avec la foule cosmopolite animant son quai durant la belle saison, est en quelque sorte le Montreux de la rive gauche du Léman. Assez différente apparaît la ville de Thonon. On pourrait la comparer à Nyon, à Rolle ou à Morges. Elle a gardé sa couleur locale. L'été comme l'hiver, ce sont bien ses enfants à elle qui forment sa population. Au milieu d'eux, les Vaudois ne se sentent nullement dépaysés. Ils lisent, aux enseignes des boutiques, des noms portés par bien des familles du canton de Vaud. Les allures simples des habitants, leur langage aisé et sensé, l'absence de jactance sont bien faits pour leur plaire. Enfin, ils aiment le calme de cette cité qui n'aspire qu'à demeurer le siège d'une sous-préfecture, à avoir un député à la Chambre ainsi qu'au Sénat, à conserver son tribunal, sa garnison, ses foires fort achalandées et son eau minérale qu'on met en bouteilles, comme l'eau de Romanel, d'Henniez ou de Montreux.

Calme, Thonon ne le fut pas toujours. Les Bernois s'emparèrent de toute la contrée en 1536, en même temps que du Pays de Vaud et du Pays de Gex. Ils firent de Thonon un bailliage et y imposèrent la foi réformée. En 1534, le traité de Lausanne rendit la ville à la Savoie. Elle tomba ensuite sous le pouvoir des Genevois, mais le duc Charles-Emmanuel I^{er} la leur reprit. En 1694, saint François de Sales vint y prêcher le retour au catholicisme. En dépit de son zèle et de sa parole persuasive, la tâche lui fut singulièrement ardue.

Nous n'eûmes pas plutôt mis le pied dans ces champs évangéliques, écrivit-il, que nous aperçûmes de toutes parts les ravages de l'hérésie. Dans l'espace de soixante-dix paroisses, qui comptaient bien des milliers d'âmes, l'on n'eût pas seulement trouvé cent catholiques. On ne voyait que des églises désertes, pillées ou détruites ; que des croix abattues, pulvérisées, anéanties ; que des autels profanés et renversés : à peine pouvait-on trouver quelques vestiges de l'ancienne religion et de la foi orthodoxe ; les ministres, c'est-à-dire les docteurs de l'hérésie, n'étaient occupés partout qu'à troubler les familles en y introduisant leur doctrine et s'emparant des chaires dans la vue d'un gain sordide et d'une infâme avarice. Les Bernois et les Genevois, et autres enfants de perdition, menaçaient le peuple par leurs émissaires, à dessein de le détourner d'entendre nos prédications.

De fait, au début, rares furent les conversions. Un ministre, pour avoir abjuré la doctrine qu'il était chargé d'enseigner, fut condamné à mort et exécuté. Un moment, saint François de Sales faillit perdre courage : « J'ai employé vingt-sept mois dans ce malheureux pays, dit-il, mais j'ai semé entre les ronces et sur les pierres, car outre la recouverte de M. d'Avully et celle de l'avocat Poncet, ce n'est pas grand état des autres. »

Les moyens spirituels étant insuffisants contre l'influence des « vingt et tant de ministres huguenots qui prêchaient en ce duché », saint François de Sales supplia Charles-Emmanuel

de l'aider à « apprivoiser » les hérétiques en formant une compagnie de gendarmes ou de cavalerie, « qui ne serait pas inutile pour encourager nos frères errants à embrasser notre religion ». Le duc de Savoie accourut à Thonon à la fin de 1698, escorté d'un régiment. Il s'y rencontra avec le cardinal de Florence, légat du pape, lequel « fut témoin de la conversion de plusieurs milliers de personnes ». En même temps étaient arrivés dans la ville des ambassadeurs de Fribourg, de Berne et de Genève. Les premiers complimentèrent le duc de la part de leur canton sur le rétablissement de la religion catholique dans le Chablais. Quand aux Bernois et aux Genevois, « ils parlèrent avec force de la liberté de conscience » que des conférences tenues à Nyon en 1564 et que le traité de Lausanne de la même année garantissaient expressément aux Chablaisiens. A quoi Charles-Emmanuel répondit qu'il ne quitterait pas Thonon sans avoir réglé les affaires confessionnelles.

Dans le conseil qui suivit cette audience et auquel présidait le duc, les avis furent d'abord très partagés. La majorité inclinait pour le *statu quo*. Mais saint François de Sales la retourna. Dans un discours extrêmement habile, il parvint à démontrer que le traité « qu'on faisait tant valoir » n'établissait pas absolument le calvinisme dans le Chablais, ajoutant « qu'au reste Genève et les Suisses n'étaient pas assez puissants pour faire là-dessus la loi au duc dans ses propres Etats ».

Ainsi pensait Charles-Emmanuel lui-même. Le lendemain, ayant fait occuper par ses troupes les portes et les places publiques, il manda devant lui, à l'Hôtel-de-Ville, « tous ceux qui faisaient profession de la religion prétendue réformée ». Là, ceux qui abjuraient leurs erreurs devaient se placer à sa droite. Le plus grand nombre en agit ainsi. Cependant il en restait beaucoup à gauche. Alors le duc, regardant de ce côté avec des yeux pleins de colère :

« C'est donc vous, malheureux, qui osez en ma présence, vous déclarer les ennemis de Dieu et les miens ? Allez, sortez d'ici : je vous dépouille de vos charges et dignités, et vous bannis à jamais de mes Etats. J'aime mieux n'avoir point de sujets, que d'en avoir comme vous, dont j'aurais toujours à me méfier.

Et, sur un signe de lui, les gardes les chassèrent brutalement de sa présence.

Ne pouvant se résoudre à abandonner tous leurs biens, une quantité de ces « gauchers » se convertirent avant la fin du jour. Les autres quittèrent le Chablais et s'établirent à Nyon. Et voilà comment, « l'hérésie ayant demeuré soixante ans en cette terre désolée, le duc eut la satisfaction de voir les vignes renouvelées et reflleurissantes rendre partout une odeur de salut, et les affaires changer de face, comme un beau printemps qui succède à un affreux hiver. » Ainsi se termine en son style fleuri le récit de la mission de saint François de Sales.

Pour lointains qu'ils sont, ces événements contribuent sans doute à nous faire aimer la bonne population de la Haute-Savoie, comme nous aimons à parcourir ses pittoresques bourgades et ses campagnes non encore déflorées par l'industrialisme.

Qui n'a admiré la belle variété des environs de Thonon, son château de Ripaille, les ruines des Allinges, les gorges de la Dranse, la vue plongeante d'Armoy sur trois vallées, l'immense panorama qui se déroule du haut du mont d'Armonnaz, le charme poétique d'une chapelle solitaire perchée sur cette éminence, les chalettaignes de Lyaud, celles de la pente en face de Fêternes, émaillées de cyclamens, et bien d'autres paysages charmants ! Voici le mois de juin, la flotte dont MM. Alexandre Lacombe et Cornaz sont les amiraux, va mettre à la disposition des amis de la nature ses vingt-quatre

unités, y compris le bateau-salon inauguré l'autre jour, *La Savoie*, dont le nom réjouit les riverains du nord aussi bien que les riverains du sud. A ces invites, quels sont les promeneurs qui pourraient résister ? V. F.

Elle est si tellement bien. — Hé, bonjour, Abram ! Il y a un siècle qu'on ne vous a vu ?

— Eh bien, oui, c'est vrai ; y a au moins sept ou huit ans.

— Et comment ça va-t'y, à la maison ?

— Mais, voilà, ça va passablement.

— Bon, bon. Vous avez une fille, à propos... déjà grande ?

— Oui..., elle a dix-huit ans.

— Et que fait-elle ?

— Taisez-vous, elle est si tellement bien placée, chez de tant braves gens.

— Vraiment. Eh bien, tant mieux. Où est-elle ?

— A la discipline de Moudon.

DUÈ GANDOISÈS

(In patois daò Chenin)

A onna faira.

YAVAI dai lou tai pé tché no dou couai qu'avayon l'espécialità dé sé tini dé tseveau que tsesayon é lemon.

On yadzou que l'en avayon yon qu'avai crevâ, yon dé clié dou couai contavé coumai tié l'éron zaou à la faira dé Tsauneuvâ po sé remeuibliâ.

— Po coumeinché, on fi dza lou teu daou tsan dé faira po vouaitié çai que convegnai.

A n'on ttiarou yen avai yon dé trézé franc, yon dé tianzé, et poui...té ! on bé pe llinai yon dé sézé franc et cinquanta.

Lé cice que no zérai lou mié convini, mai tandi qu'on lou vesavé, en vouaitique yon dé diéze-voué qu'arrevé avau la faira, à fon dé trai !

Daou proumié cou d'ué desé à noutron Charles.

— Ci cou, vouaique noutr'affère ! Né fau pas vouaitié à n'on fran et cinquanta po sé bin applliayié !

Sé faut pas trompâ !

Djan-François ère ion dé clié mertchan dé bou praou retuai coumai yen avai dai lou tai pé la Vallâ, et coumai yen resté encoué caucon aou dzen dé vouin.

S'inquiétâvé mè dé sé lan tié daou prédzou.

On yadzou que l'ère zauou pai lou Mertsairieu sé vegne attrabliâ dé coué li on Moncheu que lou saluâ pé son nom et que coumença à dévesa dé copés dé bou qu'èro en trai, dé drai à paîé po entra su France, et d'outré z'afférés daou métié.

Djan-François que lou pregnai po on gros mertchan dé bou, tapavé po redemandâ à baîré et l'abrévâ. Mai quan lou moncheu lu bu cautié verrou, sé léva po s'en allâ.

Adon Djan-François qu'avai pouaîre dé manqué ouna bou'n'affère, li dese :

— Pardon, mossieu, je n'ai pas l'honneur de vous connaître. Etes-vous peut-être marchand de planches ?

— Non, m'sieu, reponde l'outrou ; je suis depuis cinq ans le pasteur de votre paroisse !

P.-A. G.

Chut ! — Papa, est-ce que mon piano fera partie de ma dot, quand je me marierai ? demande à son père une délicieuse jeune fille de vingt ans.

— Certainement, mon enfant.... seulement, n'en dis rien ; ça pourrait te faire du tort.

UNE FINE GOUTTE

Et le commandant, tirant un troisième verre au « guillon », reprit :

— Vous avez bien connu Pierre-Abram Duboux?... Mais oui, voyons ! Y restait tout proche... la grande maison jaune... Il est mort y a l'affaire de quatre ans. Il a tenu longtemps le *Conteur*. Il y avait renoncé les dernières années, rapport à sa vue, qui avait baissé... Enfin, bref, c'était un tout malin. C'est lui qui aurait pu vous en raconter, pour votre journal.

Un beau jour, il part pour Genève. Y voulait y vendre un vase de 1865, un fameux vin, celui-là, mais fort en diable ! Le président lui avait donné quelques adresses de par là-bas, où il aurait quelque chance de vendre son vin.

— Vo z'allâ vairè, président, disait-il, lè Genevois ie vant s'èin letzi lè potè, de mon 65.

Le premier client que Pierre-Abram visita était un ancien chapelier, retiré des affaires. Il goûta le vin et fit une binette de la metzance :

— Du vin pur, ça ? C'est pas possible. C'est bien trop fort !

Vous pensez bien que Pierre-Abram se fâcha tout rouge :

— Qu'est-ce que vous dites, Mossieu, mon vin n'est pas pur ? C'est moi qui l'ai planté ; c'est moi qui l'ai porté au pressoir ; c'est moi qui l'ai soigné, qui l'ai transvasé. Personne d'autre n'y a mis le nez.

Le chapelier n'en voulut pas démordre.

Chez une autre personne, même observation. — Il n'est pas possible qu'un vin de cette force soit du vin naturel !

Pas moyen d'en vendre une goutte.

Pierre-Abram, tout défaulé, rentra à son hôtel pour se coucher ; y se faisait tard. Mais, pas mèche de fermer l'œil. Y pensait toujours à son vin. « Son 65, pas naturel ! Quel toupe ! »

Tout à coup, il saute à bas du lit, passe son pantalon « siffle » quelques verres de son vin ; puis, complète les bouteilles avec le contenu de la carafe.

— Ah ; ie diont que ie lè brouillie ! Eh bin né vù pas être atiusâ po rein !

Le lendemain, il retourna chez les deux personnes qu'il avait visitées la veille.

— Eh bien, Messieurs, dit-il, voilà du vin d'une autre année ; achetez-en ou n'en achetez pas, ç'a m'est bien égal ; mais faites-moi le plaisir de le goûter.

Ils goûtèrent.

— A la bonne heure, s'écria le chapelier, voilà au moins du vin ! Envoyez-m'en cinq cents litres.

Puis, le chapelier conduisit Duboux chez quelques-uns de ses amis, qui achetèrent aussi de ce vin. Enfin quoi, il vendit ainsi plus de la moitié de son vase... Il était tout content ; pensez-vous !

Jamais y n'a ça raconté qu'à sa femme — c'est elle qui l'a redit à la mienne — mais quand quelqu'un lui faisait l'éloge des Genevois, y souriait toujours, en clignant de l'œil, et disait :

— Oh ! oui, et pi ce sont toujours des fins connaisseurs pour le vin !

Et le commandant tira un neuvième verre au « guillon » :

— A vous, assesseur ; c'est votre tour. ...

Enigme, par un épicié :

Il sort pur de l'usine, en granit, petit phare, Enfin, cône arrondi, brillant, diamanté ; Il a pris la blancheur du marbre de Carrare Dont les petits pavés se fondent dans le thé...

Ne cherchez plus. C'est du sucre qu'il s'agit. Vous en doutiez-vous ?